



FORMATION OBLIGATOIRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La loi oblige tout membre d'un conseil d'une municipalité, élu ou réélu, à participer, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La Municipalité a également l'obligation de publier, sur son site Internet, la liste des élus ayant suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie.

Guylaine Labbé :	Le comportement éthique FQM	10 avril 2022
Marjolaine Paré :	Le comportement éthique FQM	22 et 24 mars 2022
Martine Michaud :	Le comportement éthique FQM	29 et 31 mars 2022
Claude Arseneault :	Le comportement éthique FQM	29 avril 2022
Hedvika Brgles :	Le comportement éthique FQM	10 avril 2022

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal de Belcourt tenue le 2 mai 2022.